

a/a

Relations Suisse - GrèceAspects historiques

Des éléments de bronze grecs découverts dans un tumulus du VI^e siècle avant J.C. dans le canton de Berne témoignent de l'ancienneté des premiers contacts entre la Grèce et l'Helvétie. Différents documents relatent qu'au temps des Croisades des chevaliers helvétiques en route pour la Terre Sainte ont séjourné sur les bords de la Mer Egée, d'autres s'y sont même établis.

Des relations étroites avec la terre de l'antiquité furent engendrées par le vif intérêt que les humanistes portaient à la langue grecque. Des étudiants de toutes les parties de la Suisse se rendaient à Padoue, Venise et Bologne où enseignaient des savants grecs. Il semble que le grec ait été enseigné en Suisse dès la fin du 15^e siècle. En effet, l'humaniste Johann Reuchlin (1455-1522) raconte qu'il a acquis ses premières connaissances de grec à Bâle chez Andronikos Kontoblakas.

Ce sera principalement le 19^e siècle qui donnera l'occasion à certains milieux suisses d'entrer en relations étroites avec la Grèce, grâce surtout à la personnalité du Comte Jean Antoine Capo d'Istria (1776-1831). S'étant intéressé de près à la réorganisation politique de la Suisse, alors qu'il était au service de la diplomatie russe, il sera amené, après s'être placé à la tête de sa patrie luttant pour la liberté (1827), à prendre exemple sur les institutions suisses pour doter son pays d'une constitution libérale. Le plus grand service que Capo d'Istria rendit à la Suisse, c'est d'avoir présenté comme sien, à la seconde Conférence de la Paix à Paris, en novembre 1815, un projet de "déclaration de neutralité" élaboré par Pictet de Rochemont. En remerciement, Genève, Lausanne, Zurich et St-Gall lui conférèrent leur bourgeoisie d'honneur.

Au XVIIe et XVIIIe siècle, des soldats et officiers suisses au service étranger se distinguèrent sur la terre grecque. A Corfou, occupée par les Français, le futur Général Henri Dufour reçut le baptême du feu et y dessina ses premières cartes; à son retour en France en 1814 il fut décoré de la Légion d'honneur.

Ce sont cependant les philhellènes suisses, qui combattirent aux côtés des Grecs dans leurs guerres d'indépendance au début du XIXe siècle, qui occupent la place la plus importante dans l'histoire des rapports helléno-suisses. Parmi les plus illustres, on relèvera les noms de Elie-Amé Bétant, de Genève, secrétaire de Capodistria de 1827 à 1829; en récompense des services qu'il rendit à la Grèce, il fut désigné premier Consul grec en Suisse en 1867.

Jean-Jacques Meyer, de Zurich, se distingua tour à tour en tant que médecin, journaliste et soldat à Missolonghi, où il fut victime des combats en 1826. Il est le fondateur du premier journal grec "la Chronique grecque". En son souvenir, un monument lui fut érigé à Missolonghi et une rue lui a été dédiée. Les 17 et 18 avril 1976, le Président de la République, M. Tsatsos, a déposé une couronne devant le monument érigé à la mémoire de notre concitoyen; le Conseiller fédéral G.A. Chevallaz a participé à cette manifestation.

Jean-Gabriel Eynard, banquier genevois, fut le coordinateur du mouvement philhellène en Europe où il organisa les secours en fournissant lui-même d'importantes sommes d'argent pour venir en aide aux Grecs assiégés notamment à Missolonghi. Eynard fut en outre l'un des fondateurs de la Banque Nationale de Grèce, en 1841, et l'un de ses premiers actionnaires.

A la fin du XIXe siècle puis particulièrement après la première guerre mondiale, la Suisse participe activement à de nombreuses missions humanitaires pour soulager les réfugiés. L'association suisse crée notamment un hospice pouvant accueillir 40 enfants.

Durant la deuxième guerre mondiale la Croix-Rouge suisse, aidée par de nombreux Suisses résidant en Grèce, joua un rôle considérable par son aide aux civils, principalement aux enfants, victimes des hostilités. En 1945, les autorités grecques exprimèrent leur reconnaissance au peuple suisse.

Notre représentant diplomatique à Athènes, le ministre Bonna, s'acquitt de grands mérites en assurant la transmission sans heurts du pouvoir aux autorités civiles lors du retrait des forces d'occupation.

Etat actuel de nos relations

Relations économiques (voir papier séparé)

Relations culturelles (idem)

La colonie suisse en Grèce compte 470 Suisses et 251 doubles nationaux. 45 % d'entre eux ont 60 ans ou plus, 40 % étaient d'anciennes Suissesses, les 15 % restants sont principalement des employés de commerce.

Les interventions de notre Ambassade tendant à obtenir des mesures de clémence en faveur de ressortissants suisses arrêtés, généralement pour infractions à la loi sur les stupéfiants, sont examinées avec bienveillance par les autorités grecques. Le Ministère de la Justice vient de transmettre au Président de la République, avec avis favorable, un recours en grâce présenté par le bernois Riszard SCHÄRZ, 1946, condamné en septembre 1975 à 4 ans 8 mois de prison, pour détention de drogue. Si le recours est accepté, R.S. sera libéré dans quelques mois.

Fin août 1976, il y avait 9595 ressortissants grecs établis en Suisse. La situation des travailleurs grecs dans notre pays ne pose pas de problèmes particuliers.

Le Groupe d'Athènes de la Nouvelle Société Helvétique possède

deux appartements en copropriété dans la capitale grecque dont l'un est un legs de Mme Jeanne Eliopoulos-Rochat.

Il existe à Athènes une école allemande qui est fréquentée par les enfants de nos ressortissants.

Sous l'impulsion du Conseiller aux Etats O. Reverdin notamment, il est question de fonder un institut culturel à Athènes.

La Suisse et la Grèce ont conclu en 1973 un accord en matière de sécurité sociale qui permet non seulement le transfert des cotisations AVS en Suisse, mais aussi celles du Fonds de solidarité.

Coopération technique. Pas de projet en cours. De 1962 à 1972 la Confédération a participé pour Fr.s. 700'000.-- au financement du projet du "Christlicher Friedensdienst", (CFD), Berne, dans l'île de Levkas. Durant cette période, le CFD s'est employé avec succès à améliorer les conditions d'existence et de travail des habitants de quelques villages particulièrement pauvres et démunis de l'île. La commercialisation de leurs produits (légumes et fleurs) par une maison suisse procure aujourd'hui un gain d'appoint appréciable à 80 familles.

Corps suisse de volontaires. La Grèce est l'un des trois pays avec lesquels la Confédération a conclu un accord fixant les conditions d'engagement du corps suisse de volontaires au cas où ce pays serait frappé par une catastrophe. L'accord a été signé le 8 octobre 1975.

Pour mémoire

La deuxième conférence européenne des ministres responsables des collectivités locales aura lieu à Athènes du 25 au 27 novembre 1976. Elle sera présidée par M. Hippocrate Jordanoglou, Ministre de l'Intérieur. La délégation suisse sera composée des Conseillers nationaux René Felber (président) et Bernard Dupont ainsi que de M. E. Bourgnon de notre Département.